didat de la triple alliance monarchico-bonapartiste-boulangiste.

Enfin les agents boulangistes sont, dit-on, partis en province pour y fomenter des grèves et des troubles.

NOS DÉPÊCHES

Services spéciaux télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 janvier.

Les ministres se sont réunis en Conseil de cabinet, sous la présidence de M. Floquet.

Le droit de réquisition en temps de guerre

Le ministre de la guerre a soumis au Conseil un projet de décret élaboré de concert avec le ministre de l'intérieur et qui a pour but de mettre l'exercice du droit de réquisition en temps de guerre en harmonie avec les nouvelles conditions du ravitaillement des places fortes telles que les a établies la commission nommée par le décret du 12 juin 1881.

Aux termes de ce projet qui va être adressé au conseil d'Etat, les autorités civiles agiraient en vertu d'une délégation du gouverneur de la Place et conformément à un plan arrêté d'avance dans tous ses détails.

Les prudhommes commerciaux

Le ministre du commerce a annoncé au Conseil que M. le rapporteur du projet de loi sur les prudhommes commerciaux allait déposer son rapport sur le bureau du Sénat. Le ministre s'entendra avec M. le rapporteur pour demander au Sénat que ce projet arrive promptement en discussion.

Les trains d'ouvriers

Le ministre des travaux publics annonce que sur ses nouvelles instances, la Compagnie de l'Ouest a mis à la disposition des abonnés ouvriers trois trains de plus par jour.

L'exportation du bétail français en Angleterre

Le ministre de l'agriculture a communiqué au Conseil des observations relatives à l'exportation du bétail français en Angleterre et à la réorganisation du service sanitaire. Il indique la nécessité de placer un vétérinaire à la tête de ce service.

Chambre des Députés

Séance du 17 janvier 1889

Présidence de M. MÉLINE, Président

AVANT LA SÉANCE

Discours de M. de Mackau

M. de Mackau a prononcé, à la réunion de l'union des droites, un discours très vide.

Nous ne trouvons rien à extraire de ce discours que le passage suivant : M de Mackau, après avoir affirmé que les députés de la droite sont restés fidèles à leurs sentiments socialistes et religieux, ajoute en parlant de la révision :

« Puissent alors être bien inspirés, ceux à qui incombera la lourde tâche de cette révision, demandée par tous, et si peu comprise. »

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté

Une question de M. Piou

M. Piou adresse une question au ministre de l'intérieur au sujet d'un bureau de bienfaisance d'une commune de la Haute-Garonne, dont les décisions ont été annulées par le préfet de ce département.

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, justifie la conduite du préfet de la Haute-Garonne.

Incident

Plusieurs membres à droite demandent au sous-secrétaire d'Etat de s'expliquer (Bruit).

M. Jolibois est rappelé à l'ordre.

M. Jolibois répète les paroles qu'il a prononcées : « Dans cette affaire ce ne sont pas les fonds secrets qui font l'élection, ce sont les fonds des pauvres. » (Vifs applaudissements à droite).

M. le Président déclare qu'on n'a pas le droit de sommer avec violence le gouvernement de s'expliquer.

M. Bourgeois dit qu'il ne croit pas devoir monter à la tribune pour répondre à une pareille calomnie (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite : A l'ordre!)

M. Daynaud dit que le mot calomnie n'est pas parlementaire.

M. le Président répond qu'il peut le devenir en réponse à certaines attaques (Nouveau bruit).

L'incident est clos.

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

L'article 51 est adopté, ainsi que l'article 52.

Un amendement de M. de Châtenay sur l'article 53 n'est pas adopté.

M. Maurice demande la suppression du paragraphe 2 de l'article 53, portant que les hommes de l'armée territoriale sont assujettis à une période d'exercices dont la durée sera de deux semaines.

M. Guyot-Dessaigne, rapporteur, répond que cette période d'exercices est indispensable pour l'armée territoriale ; l'intérêt supérieur du pays l'a emporté sur les considérations d'intérêt particulier.

M. Paulmier propose aussi la suppression de l'appel des territoriaux. Il suffirait de les astreindre à des exercices trimestriels qui auraient lieu un jour, le dimanche, dans chaque canton.

M. Guyot-Dessaignes dit que la commission repousse l'amendement.

L'amendement est mis aux voix et à la majorité de 271 voix contre 162 est repoussé

M. de Châtenay présente un amendement tendant à ce que les hommes de l'armée territoriale soient astreints à une période d'exercices ne dépassant pas une semaine.

L'amendement mis aux voix n'est pas adopté.

L'article 53 est adopté.

M. Freppel demande que les ministres des cultes pourvus d'un emploi rétribué par l'Etat soient dispensés des manœuvres et exercices. En temps de guerre, les ecclésiastiques ne pourront évidemment être appelés à servir que dans l'ambulances ou les ambulances.

L'amendement est mis aux voix et à la majorité de 358 voix contre 180 n'est pas pris en considération.

L'ensemble de l'article 53 est adopté.

Sur l'article 54 réglant la situation militaire des jeunes gens fixés à l'étranger, M. de La Ferronnays développe un amendement.

L'amendement est repoussé par 374 voix contre 155.

M. de Lanjuinais soutient un autre amendement d'après lequel les jeunes gens établis à l'étranger pourraient, sur l'avis des consuls et la proposition de la chambre de commerce, obtenir des sursis successifs d'un an.

L'orateur propose, en outre, d'étendre son amendement à tous les Français établis aux colonies françaises. Ce serait peut être le moyen d'encourager une émigration qui ferait la prospérité de nos colonies et qui étendrait notre influence.

M. Dureau de Vaulcomte combat l'amendement.

M. Dureau de Vaulcomte estime que les populations de nos colonies doivent être considérées comme faisant partie de la nation française, d'ailleurs ces populations n'ont jamais réclamé contre le service militaire.

M. de Lanjuinais dit qu'il ne vise que les jeunes gens établis provisoirement aux colonies.

M. Mérillon répond que leur situation est réglée par des dispositions spéciales et conclut au rejet de l'amendement, qui est repoussé par 375 voix contre 141.

L'article 54 est adopté.

Divers paragraphes de l'article 55 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Interpellation de M. Andrieux

Sur le gouvernement de l'Indo-Chine

M. Andrieux demande d'interpeller a M. Krantz, ministre de la marine, sur le gouvernement général de l'Indo-Chine (Cris : à un mois !)

M. Krantz déclare que le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

M. Andrieux dit que l'interpellation est motivée par le récent discours de M. Richard et des renseignements divers qui semblent indiquer que la situation s'aggrave au Tonkin. Il y a urgence que le pays soit éclairé le plus tôt possible. (Cris : à un mois !)

L'interpellation est renvoyée à un mois par 341 voix contre 189.

M. Andrieux dit qu'il suffirait de la renvoyer au 28 janvier. (Applaudissements ironiques à gauche).

La séance est levée.

Séance samedi.

SÉNAT

Séance du 17 Janvier 1889

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 3 h. 45.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

La loi sur les faillites

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi sur la législation des faillites.

La commission propose la nouvelle rédaction suivante : « Le tribunal pourra accorder le bénéfice de la liquidation judiciaire au commerçant en état de cessation de paiements dont la faillite n'aura pas été déclarée à la date de la promulgation de la présente loi.

« La requête devra être présentée dans les huit jours de la promulgation ; les faillites déclarées antérieurement à cette promulgation continueront à être réglées par les dispositions du code de commerce.

« Sont toutefois applicables à ces faillites, les dispositions de la présente loi concernant l'institution des contrôleurs. Le jugement qui homologuera le concordat obtenu par le débiteur dont la faillite aura été déclarée antérieurement à la promulgation de la présente loi ou qui déclarera celui-ci excusable, pourra décider que le failli ne sera soumis qu'aux incapacités édictées par l'article 21 contre les débiteurs admis à la liquidation judiciaire.

« Cette disposition sera applicable à tout ancien failli qui aura obtenu son concordat ou qui *aura été déclaré excusable. Il devra saisir par* requête le tribunal de commerce qui a déclaré sa faillite et produire son casier judiciaire. Cette requête sera affichée pendant un mois dans l'auditoire. Le tribunal statuera en chambre du conseil. Sa décision n'est susceptible d'aucun recours. »

M. Oudet combat cette disposition qui, selon lui, est préjudiciable aux intérêts des créanciers et injuste au point de vue des négociants qui ont déposé leur bilan conformément aux prescriptions légales.

Le paragraphe 1er des dispositions transitoires est adopté.

Le paragraphe 2 est adopté après un échange d'observations entre MM. Léon Renault, Demôle rapporteur, Munié.

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés.

L'ensemble des dispositions transitoires est adopté.

L'ensemble du projet de loi est adopté après un échange d'observations entre MM. Lacombe et Demôle.

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur le projet de loi relatif à l'utilisation des eaux d'égout.

M. Cornil combat l'amendement de M. Léon Say, pris en considération à la dernière séance.

M. Léon Say répond à M. Cornil et défend son amendement.

M. Deius Montaud déclare que le gouvernement repousse l'amendement de M. Léon Say.

L'amendement de M. Léon Say est repoussé par 143 voix contre 91.

L'ensemble de la loi est adopté.

La séance est levée à 5 h 20.

Lundi séance publique.

LE CRIME

du Boulevard St-Germain

Reconstitution du crime

Paris, 17 janvier.

Le caporal Géomay, du 87e de ligne, l'assassin de la femme Roux, après les aveux très complets qu'il a fait hier soir au service de la sûreté, a été écroué à une heure du matin, en cellule spéciale, au Dépôt.

Les aveux, selon la parole de M. Goron, semblaient effectivement l'avoir beaucoup soulagé. L'inculpé a dormi très profondément jusqu'à huit heures du matin.

A neuf heures, extrait du dépôt, il a été conduit au service anthropométrique, photographié et enfin mené boulevard St Germain, dans le débit de la dame Roux, où l'attendaient MM. Couturier, juge d'instruction, Goron, chef de la sûreté et Prélat, commissaire de police.

Là, l'interrogatoire a recommencé, et la reconstitution du crime s'est faite ensuite. Géomay a expliqué comment il était entré *dans l'établissement pendant que la veuve* Roux fermait la devanture de la seconde arcade de la boutique.

En rentrant, la victime, se trouvant inopinément devant Géomay, lui dit : « Tiens ! vous êtes militaire à présent ?... » Elle n'acheva pas. D'un premier coup de marteau Géomay l'étendit à ses pieds, et après avoir fait descendre la fermeture de la boutique, il acheva sa victime et fouilla pendant deux heures.

Géomay expliqua ensuite qu'il connaissait la veuve Roux depuis trois ans. A cette époque, il était employé dans une épicerie de la rue du Bac et voyait « en passant » la débitante des « caves de Bourgogne » pour laquelle il faisait par complaisance quelques commissions. Dès cette époque, il conçut la pensée du crime il assassinerait la veuve et la volerait ensuite.

A son arrivée à Paris, vendredi dernier il descendit chez le brocanteur Doudelot, rue du Château, qui est frère d'un marchand de vins de Saint Quentin, voisin de la caserne. C'est chez Doudelot qu'il prit le marteau qui lui servit à la perpétration du crime, ce qui établit la préméditation de façon évidente.

Géomay dit encore qu'il n'avait plus un sou dimanche, et comme il avait promis un cadeau à sa maîtresse, la fille Caillaux à son retour à Saint Quentin, après avoir longtemps hésité, il se décida à agir et revint rôder autour de la boutique du boulevard Saint-Germain. Il sortait du musée d'artillerie où il avait passé une partie de l'après-midi.

On a retrouvé sur son pantalon rouge des taches de sang mal essuyées, et comme on lui demandait un peu naïvement d'où elles provenaient, il dit : « Vous pensez que je n'ai pas enlevé mon uniforme pour faire le coup. »

La reconstitution s'est terminée à midi, et, quelques minutes plus tard, Géomay, ramené en voiture, était réintégré dans sa cellule du Dépôt.

LES OBLIGATAIRES DE PANAMA

Chez le gouverneur du Crédit Foncier

Paris, 17 janvier.

Le gouverneur du Crédit foncier, interrogé par les obligataires de Panama, au sujet du dépôt de garantie, a donné aux intéressés les indications suivantes :

Il existe en ce moment en dépôt au Crédit foncier dans les conditions ordinaires des dépôts de 1.977.000 francs de rente française 3 0/0, 1.300 000 fr. de rente française 4 1/2 0/0, 10,000 obligations du Midi 3 0/0 nouveau et 650 obligations de Bône-et-Guelma 3 0/0.

L'ensemble des titres représente au cours du 15 janvier 1889 une somme de 89 077.172 fr. 22.

Le revenu annuel de ces titres est de 3.431,957 fr. 50 c.

Le montant des lots qui doit être garanti dans l'intégralité est de 3.390 000 fr. pendant les 25 premières années et 2.200 000 fr. pendant les 74 dernières années.

Dans l'état actuel du dépôt, il reste, après le paiement des lots, un excédent de revenu annuel de 41.957 fr. 50 à effectuer à l'amortissement des obligations émises en surplus de la somme nécessaire pour cet amortissement qui doit, suivant l'article 3 des statuts de la société civile, être prélevé par elle au fur et à mesure des versements restant à effectuer sur les obligations émises, dont le dernier échoit le 10 Novembre 1889.

Aux termes de la même loi, le dépôt de la garantie n'a jamais eu pour objet d'assurer le service des intérêts des obligations.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

LA QUESTION DES PASSEPORTS au Reichstag

Berlin, 17 janvier.

A la séance du Reichstag, M. Pétri, député alsacien, a demandé au gouvernement s'il comptait supprimer prochainement les formalités des passeports qui ruinent l'Alsace et la Lorraine.

M. Balticher a répondu que si l'Alsace et la Lorraine ne s'efforçait pas à profiter de ses relations avec la France pour nuire à l'Allemagne, le gouvernement supprimerait ou atténuerait les formalités.

Pour le moment, a-t-il ajouté, l'intérêt de la paix et la prospérité nationale exige le maintien de cette mesure.

RUSSIE

LA MALADIE DE L'IMPÉRATRICE

St Péterbourg, 17 janvier.

On sait que l'impératrice de Russie avait été atteinte d'une maladie nerveuse provoquée par l'accident de Borki. Une grande consultation vient d'avoir lieu à Saint-Pétersbourg et les médecins se sont prononcés définitivement en faveur d'un voyage de l'impératrice dans l'Italie méridionale et notamment dans les environs de Naples.

Chronique régionale

MORT D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL DU NORD

M. Charles Bouchery, maire de Sailly lez Lannoy, conseiller général indépendant du canton de Lannoy, brasseur et cultivateur, est mort hier matin.

M. Bouchery était âgé de 53 ans.

Ses obsèques auront lieu lundi prochain 21 courant, à 11 heures, à Sailly.

Culture du tabac indigène en 1889. — Le département du Nord est autorisé, pour 1889, à planter en tabac pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, dans les arrondissements de Lille et Hazebrouck, 900 hectares, non compris le cinquième d'excédant toléré par la loi.

Il est appelé à fournir sur la récolte de ladite année un contingent de deux millions quatre cent trente mille kilogrammes de tabac et le nombre de pieds à planter par hectare sera de quarante mille.

Chronique Locale

ROUBAIX

Accident. — Hier après-midi, un ouvrier graisseur de chez MM. Delattre et Cie (Société anonyme), rue du Curoir, nommé Louis Yempens, âgé de 55 ans, était monté sur une échelle pour graisser un arbre de transmission lorsqu'il perdit l'équilibre et fut projeté sur un métier voisin

Dans sa chute il s'est fait une large blessure au crâne.

Relevé immédiatement par ses camarades, il reçut les soins de M. le docteur Bernard qui l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital.

La blessure, quoique grave, ne met pas les jours de la victime en danger.

Le cours d'eau du Trichon. — Construction d'une voûte en maçonnerie. — *L'arrêté municipal suivant vient d'être affiché :*

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu la pétition en date du 18 décembre 1888, par laquelle M. Louis Cordonnier demande l'autorisation de couvrir, sur une longueur de 75 mètres, par une voûte en maçonnerie, la partie du cours d'eau du Trichon qui traverse sa propriété entre la rue du Luxembourg et la ligne du chemin de fer de Lille à Mouscron ;

Vu le rapport de MM. les ingénieurs ;

Vu le projet d'arrêté préfectoral ;

Vu les lois des 12-20 août 1790, 5 octobre 1791 et l'arrêté du Gouvernement du 19 Ventôse an VI ;

Vu l'instruction ministérielle du 19 Thermidor an VI et les circulaires du 16 novembre 1834, du 23 octobre 1851 et du 26 décembre 1884 ;

Vu l'arrêté de M. le préfet du Nord en date du 7 janvier 1889 ;

Arrêtons : Article premier. — Pendant 15 jours du 16 janvier au 1er février 1889, les pièces ci-dessus visées seront déposées au Secrétariat de la Mairie afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

Article deuxième. — Pendant la même durée, un registre sera ouvert à l'effet de recevoir les observations des parties intéressées.

Tombola. — Nous apprenons qu'un de nos concitoyens, M. Augustin Lefebvre, artiste peintre, ancien boursier de la ville à l'école des Beaux Arts, organise une *tombola dans le but de se procurer les* ressources nécessaires pour faire face aux frais d'une grande toile qu'il se propose d'exposer au prochain Salon.

On peut admirer en ce moment deux belles peintures exposées à la vitrine de M. Bernard, tapissier, Grande Rue, et qui font l'admiration des passants.

Ces deux toiles seront les principaux lots de cette tombola.

On peut, dès à présent, se procurer des billets chez M. Bernard, tapissier, Grande Rue.

L'Accident du Raverdi n'aura pas les suites que l'on avait d'abord supposé.

La blessure qu'a reçu Alphonse Fiévet, qui est tombé du faite de l'église Saint-Jean Baptiste, n'est pas grave et d'après l'avis des médecins, quatre à cinq jours de repos et de soins suffiront pour amener la guérison.

L'accident de la Rue de l'Ouest. — Le jeune Joseph Delestraint, la victime de l'accident survenu chez MM. Codron et Cie, fondeurs, rue de l'Ouest il y a une huitaine de jours ne semble pas s'améliorer.

Néanmoins, un mieux sensible s'est produit dans son état ces jours-ci.

Vol. — La nommée Maria Dumont, âgée de 25 ans, journalière a été arrêtée pour vol de linge chez M. Minzy, rue Lacroix, d'une valeur de 4 francs.

Fusil à pierre. — Nous avons raconté sous cette rubrique que dans la soirée de dimanche une cabaretière de la rue Pierre de Roubaix avait reçu une pierre dans l'œil droit qu'elle croyait être une balle de revolver.

L'enquête ouverte par M. Desoutter, commissaire de police de la rue des Fossés a amener l'arrestation du sieur Alfred Leclercq, auteur de cette mauvaise farce. Cette équipée lui vaudra une poursuite en correctionnelle.

L'éclipse de lune. — Le temps resté très clair dans la nuit de mercredi à jeudi, a permis à ceux qui possèdent l'amour des choses de l'astronomie jusqu'à ne se coucher qu'à 2 h. 1/2 du *matin, d'observer admirablement toutes les* phases de l'éclipse partielle.

La lune a pénétré dans la pénombre à 2 h. 49 minutes du matin et dans le cône d'ombre de la terre à 4 h. 8 m.

Vers 5 h. 1/2, le phénomène a atteint son maximum, l'ombre cachant environ les trois quarts de la lune.

Notre satellite a quitté le cône d'ombre à 7 h. 9 m. La sortie de la pénombre n'a pu s'observer ici, la lune s'étant couchée aujourd'hui à 7 h. 57, tandis que la sortie complète n'avait lieu qu'à 8 h. 29 m.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 17 JANVIER

Les affaires ont été importantes aujourd'hui, quoique les cours soient irréguliers.

Il y a tendance à la baisse.

Cote officielle de 4 heures

Type n° 1 :

Janvier	5.425
Février	5.325
Mars	5.30
Avril	5.30
Mai	5.30
Juin	5.30
Juillet	5.275
Août	5.275

Type n° 2 :

Janvier	5.15
Février	5.15
Mars	5.12
Avril	5.12
Mai	5.10
Juin	5.10
Juillet	5.10
Août	5.10

Ventes contrat n° 1 :

Janvier : 5,000 kilos à 5,425.
Février : 5,000 kilos à 5.30.
Février : 10.000 kilos à 5,325.
Mars : 40,000 kilos à 5.30.
Avril : 10,000 kilos à 5.30.
Mai : 10,000 kilos à 5,275.
Mai : 10,000 kilos à 5,275.
Juillet : 5,000 kilos à 5,275.

Ventes contrat n° 2 :

Mars : 10,000 kilos à 5,125.

LE HAVRE

De notre correspondant spécial

Le Hâvre, 17 janvier.

Janvier, 154.».. — Février, 156.».. — Mars, 156.50. — Avril, 156.50. — Mai, 155.50. — Juin, 155.50. — Juillet, 156.».. — Août, 156.».. — Septembre, 156.50. — Octobre, 156.50. — Décembre, ».».».

Marché calme soutenu.

Ventes. — 50 balles sur août à 156.

Anvers, 17 janvier

Cote de deux heures :

En disponible, on a fait 00 balles Plata en suint.

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Janv., 515 .|.., février à septembre, 515 .|..

Ventes : 40,000 kilos.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Janv., 525 .|.; févr. 525 .|.; mars. 525 .|.. avril, 525, mai-juin à novembre, 527 1/2.

Ventes : 335,000 kilos.

Marché ferme.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer anglais Ilios est parti de Buenos-Ayres, le 12 janvier pour Dunkerque avec laines et d. m.

Le steamer anglais Rosa-Mary est parti d'Oran le 8 janvier pour Dunkerque.

Le steamer belge Leibnitz, venant d'Anvers est arrivé à Montevideo le 11 janvier.

Le steamer anglais Canadian, venant de Buenos-Ayres et Montevideo est arrivé à Greenock, le 14 janvier.

Le steamer anglais Mazart allant de Liverpool à Montevideo a touché à St-Vincent (C. V), le 12 janvier.

Le steamer anglais Hubbuck, venant de Londres est arrivé à Sydney le 14 janvier venant de Londres.

Le steamer anglais sir Garnet-Wolseley, allant d'Anvers à La Plata a touché à St-Vincent, le 15 janvier.

Le steamer français Le Flachat de la Compagnie générale Transatlantique, allant des ports d'Algérie à Dunkerque avec laines et d. m. est arrivé au Havre le 14 janvier.

Le steamer français Dupuy de Lôme est parti du Havre le 14 janvier pour La Plata, où il prendra charge en laines et d. m. pour Dunkerque.

Le steamer français Nord est signalé parti d'Oran le 15 janvier pour Dunkerque avec laines.

Le steamer français Cordoba, de la Compagnie des Chargeurs Réunis prend charge à Montevideo le 15 janvier pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer français Gergovia, arrivé au port de Dunkerque, venant de Montevideo est porteur de 2.500 balles laine

Le steamer allemand Hannover, venant de La Plata est arrivé à Anvers le 14 janvier.

Le steamer français Belgrano, de la Compagnie des Chargeurs Réunis arrivé à Londres de La Plata a suivi pour Dunkerque le 16 janvier.

Le steamer anglais Pleiadès, allant de Buenos Ayres et Montevideo à Anvers a suivi de St-Vincent (C. V.) le 12 janvier.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de l'AVENIR* DE ROUBAIX-TOURCOING, *donne droit à une insertion* GRATUITE *dans le Journal*

TOURCOING

Le Cercle militaire a envoyé à ses sociétaires la convocation suivante :

Monsieur et cher Camarade,

Vous êtes priés d'assister à la 2e réunion qui aura lieu samedi 19 courant, à 8 heures 1/2 précises du soir, au local du cercle, Brasserie du Commerce, près de la gare. La réunion a pour but la nomination du conseil d'administration. Vu l'importance de cette réunion, Messieurs, les officiers sont priés de ne pas y manquer.

Tentative d'escroquerie. — Une tentative d'escroquerie a été commise hier matin, au préjudice de M. Rosoor, libraire, Grande Place par un gamin de 12 à 13 ans, qui se disait envoyé par M. D. G., pour des fournitures de bureau.

M. Rosoor ayant eu des soupçons, fit suivre le gamin par un de ses ouvriers.

Voyant son truc éventé, le jeune filou prit la fuite.

Une enquête est ouverte.

Chevaux emportés. — Hier, vers midi, deux chevaux attelés à une voiture, conduits par le domestique de M. Alex. Delahaye, marchand de métaux à Roubaix, se sont emportés Grande Place.

M. Benjamin Soenen a été renversé, mais n'a heureusement reçu aucune blessure.

La boutique de M. Desmettre, marchand d'étoffes, a été culbutée et il y a eu pour une valeur de 3 à 4 fr. de dégâts.

Contraventions. — Des contraventions pour violences ont été dressées à la charge des nommés Placide H..., rue de la Ferme et Jules C..., *rue de Redan.*

Vol de plomb. — Nous avons relaté hier un vol de 60 mètres de tuyaux de plomb, commis au préjudice de M. Masquelier, entrepreneur, dans une briqueterie de la rue du Moulin. Les voleurs ont eu l'audace de revenir l'avant-dernière nuit, enlever 20 mètres de tuyaux qui restaient.

Ivresse. — Le nommé Désiré C., demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, a été déposé au violon pour ivresse.

LILLE

La bande Patrac et Cie

Trois des prévenus détenus à la maison d'arrêt de Lille ont été mis hier matin en liberté provisoire : Mme Patrac, mère, née Marie Douffet ; son fils Charles et la femme de ce dernier, Marie Fossaert.

Le perruquier Patrac père, reste donc le seul détenu à la prison de Lille, parmi tous ceux qui avaient été arrêtés dans l'affaire des vols considérables de titres à Mons et à Bruxelles.

Conférence Jules Simon. — La séance publique annuelle de la Société industrielle du Nord aura lieu dimanche à *une heure précise* au théâtre, et non à deux heures hôtel du Maisniel, comme cela avait été annoncé primitivement.

Accident. — Mme Martin, demeurant rue des Tanneurs, a été renversée rue de Béthune, par une voiture dont une roue lui a passé sur les jambes, lui faisant de graves contusions et lui écrasant deux *doigts de la main gauche.*

Abus de confiance. — On vient d'amener à la maison d'arrêt de Lille un nommé Lerouge, originaire de Cambrai, arrêté à Compiègne, en vertu d'un mandat du parquet de Lille et sous l'inculpation de nombreux abus de confiance commis dans notre arrondissement.

Les obsèques d'un bon citoyen. — Hier matin, le cercle de l'*Union républicaine* de la rue de Tournai, conduisait à sa dernière demeure son vice président, Louis Dharne.

Les républicains du quartier ont voulu en cette circonstance donner une dernière marque d'estime à leur camarade. MM. Basquin, conseiller général, Thibaut, conseiller municipal, Dereux, Marécaux, etc. assistaient à cette triste cérémonie.

Au cimetière, M. Basquin a retracé en termes émus la vie si bien remplie de cet homme de bien et a déposé sur sa tombe une couronne au nom de ses nombreux amis du Cercle et du quartier.

Les expulsés. — Ernest Deruyts, charretier, âgé de 28 ans, demeurant rue Nationale, 155, est encore un de ces expulsés à qui la police de sûreté fait une chasse sans trêve ni merci.

Pincé hier, il a été de nouveau arrêté et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Tentative de vol avec escalade. — Pierre Cnops, âgé de 32 ans, journalier, sans domicile, a été mis hier en état d'arrestation pour vagabondage et tentative de vol avec escalade.

Comité colombophile militaire de Lille. — Dimanche dernier, 13 courant, le Comité colombophile militaire de Lille a procédé en son local, Grand'Place à Lille, à la distribution des prix offerts par M. le Ministre de la guerre, pour les concours de l'année 1888.

Voici la liste des lauréats :

Concours d'Orléans 24 juin 1888. — Vase de Sèvres, M. Lamblin ; baromètre anéroïde, M. Fouchet ; médailles d'argent : MM. Petitberghien et Leroy ; médailles de bronze : MM. Salembier, Bécart, Désiré Janssens ; diplômes : MM. Stien et Lahousse.

Concours de Chartres, 12 août 1888. — Vase de Sèvres, M. Salembier ; médaille en vermeil, M. Leroy ; médaille en argent, M. Elèbhout ; médailles en bronze, MM. Deleporte, Billet, Fouchet et Boitel ; diplôme, M. Moroval.

Concours de Verviers, 26 août 1888. — Service à café, M. Vandorpe ; médailles d'argent, MM. Salembier et Rousseel ; médailles de bronze, MM. Deleporte, Brunel, Sarge et Butin ; diplôme, M. Evarisse.

LE NORD

Wasquehal. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit mardi dernier sur la route de Wasquehal au Triez.

Une sage-femme du Blanc-Seau se rendait à Wasquehal pour un travail professionnel, lorsqu'elle rencontra sur la route un camion de brasseur.

Comme sa voiture ne pouvait passer, Mme X..., demanda aux brasseurs de faire mettre leur voiture sur le côté de la route. Les brasseurs frappèrent un coup de fouet sur les chevaux, mais l'un d'eux partit à fond de train.

La voiture accrocha celle de M. X..., et détacha l'avant-train de l'arrière, de sorte que la sage femme resta dans le fond de la voiture.

Il n'y a heureusement aucun accident de personne.

Un entrepreneur Allemand A DOUAI

Le 6 janvier dernier, dit le *Libéral*, un marché a été passé pour travaux à l'Arsenal, consistant en clôtures du hangar, serrurerie, vitrerie, maçonnerie, formant un total d'environ 25,000 fr.

M. F. Alkemblecher a été accepté, sauf ratification du ministre) comme entrepreneur de ces travaux. Or, M. Alkembrecher qui habite le faubourg de Valenciennes, territoire de Sin-le-Noble, n'est pas inscrit sur la liste électorale de cette commune.

Conformément au décret du 2 octobre 1888 sur les étrangers, il y aurait fait sa déclaration établissant qu'il est D'ORIGINE ALLEMANDE.

Comme notre confrère, nous appelons l'attention des autorités compétentes sur ce fait extraordinaire que nous serions heureux d'avoir à rectifier.

Douai. — Une revue du 15e régiment d'artillerie *a eu lieu avant-hier à deux heures dans* la cour de la caserne d'Esquerchin.

M. le colonel de Geoffre a remis, au cours de cette revue, leurs décorations aux officiers nouvellement promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion du nouvel an.

Dunkerque. — *Accident.* — Un accident s'est produit hier après-midi à la filature Vancauwenberghe, à St-Pol, un jeune ouvrier, le nommé Emile Boidin, âgé de 15 ans, a eu quatre doigts de la main gauche broyés dans un engrenage.

Ce malheureux a été conduit à l'hôpital.

Abordage en mer

Un steamer coulé. — Un homme noyé

Le steamer français *Belgrano*, de la Cie des Chargeurs Réunis, est arrivé à Dunkerque, jeudi à midi, venant de Montevideo, via Londres.

Le *Belgrano* a abordé la nuit dernière, en rade des Dunes, le steamer anglais *Romulus*, qui sortait de Newcastle, à destination d'Italie, avec un chargement de diverses marchandises.

Le *Romulus* a coulé vingt minutes après l'abordage.

L'équipage a été recueilli par l'abordeur. Un marin anglais s'est noyé en voulant sauter à bord du *Belgrano*.

Le *Belgrano* a éprouvé d'importantes avaries à son avant, au dessus de la ligne de flottaison.

Bierne. — *Accident.* — Un accident s'est produit dimanche soir, un journalier de Steene, le nommé Debreyne, est tombé dans le canal de la Colme près du petit Millebrugghe et s'est noyé.

Le cadavre de ce malheureux n'a pas encore été retrouvé.

Warhem. — Depuis quelque temps la cabaretière Marie Herbaut, constatait de nombreux vols commis journellement dans sa caisse.

Ayant remarqué que sa fille Gabrielle portait des vêtements neufs, elle l'interrogea. Cette demoiselle avoua alors être l'auteur de ces vols évalués à 300 francs, mais elle déclara qu'elle remettait chaque fois l'argent à la femme C..., une voisine qui lui donnait des cadeaux.

Une enquête est ouverte.

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS A HAUTMONT

Le parquet d'Avesnes a fait une descente avant-hier mercredi à Hautmont pour instruire une grave affaire de mœurs il s'agit d'attentats à la pudeur commis avec violences sur une petite fille, la nommée Suzanne Gosset, âgée de 12 ans, écolière, demeurant chez ses parents à Hautmont, rue de Bavay, par le sieur Augustin Fruquet, âgé de 52 ans, journalier à Neuf Mesnil, hameau de Guatières.

Cet ignoble personnage a été mis en état d'arrestation après interrogatoire, et conduit à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Petite Forêt. — Le nommé Amédée Gailbert dit Nudez, 34 ans, cylindreur, et la nommée Hortense, femme Meynckens, 38 ans, ont été sur la plainte du mari, arrêtés en flagrant délit d'adultère.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

(*Nouveaux détails*)

Le parquet a interrogé la sœur de Mme Delawal, femme de la victime, la nommée Marie, âgée de 29 ans.

La déposition de cette femme est fort importante, et elle amènera sans doute les inculpés à changer de version.

Interrogée, elle a déclaré que Machu et Denys étaient rentrés ivres à dix heures du soir. Ces derniers logent chez Delawal.

Après avoir mangé, ces deux individus se mirent à plaisanter sur l'absence de la victime.

D'après Marie, ils auraient échangé les propos suivants : « Il ne reviendra peut être plus ». « On ne saura jamais la vérité là-dessus ».

Le premier qui avait parlé aurait repris en regardant la femme Delaval : « Pour un de perdu, six de retrouvés. »

Par cette déclaration, l'innocence des prévenus est encore moins démontrée qu'auparavant.

Cette déposition n'a pourtant pas donné lieu à aucun aveu de la part des inculpés.

Procès-verbal. — Hier vers quatre heures du matin le jeune Emile Mouchon, âgé de 14 ans, *fut surpris porteur d'un sac de charbon dont il* ne put en donner la provenance

M. Bollier, commissaire de police de Calais-Nord lui a dressé procès-verbal.

Un parrain en goguette. — Le sieur François Billiet, berger à St Georges, a été parrain d'un jeune gosse, dont on a fêté la naissance en buvant assez bien. François Billiet, qui avait bu plus que son compte, se rendant à la gare en zigzaguant.

A une observation d'un brigadier de gendarmerie, Billiet a répondu des grossièretés.

Cela lui a valu de passer la nuit au « clou » et un bon procès-verbal.

Liévin. — Mercredi après-midi, Benjamin Legrand, ouvrier à la fabrique de sucre de Liévin, voulut replacer une courroie sur la poulie. Un morceau de son vêtement se trouva pris entre la courroie et la poulie et le malheureux fut entraîné. A chaque tour, sa tête allait frapper contre le plancher de la poulie. Quand on arrêta la machine, il était trop tard : Legrand avait un bras écrasé et le crâne fracturé. Il est mort quelques heures après.

— Le même jour, une cabaretière, Mme Lecomte, ayant quitté sa cuisine où elle venait de déposer sur le plancher, un chaudron rempli d'eau chaude, pour servir un client, entendit bientôt des cris désespérés ; c'était son fils Alfred, âgé de quatre ans qui était tombé dans la marmite.

Retiré aussitôt, le pauvre petit en sera quitte à bon marché, les brûlures du haut des cuisses sont seules assez sérieuses.